



1.2.3.4.5.Ô:

Préavis de grève le 11 avril 2019

Les personnels de France Télévisions s'opposent aux nouvelles règles de prise en charge des frais de mission décidées unilatéralement par la direction. Ils revendiquent :

- Le maintien du lissage que la direction a supprimé à compter du 1^{er} avril ;
- Le maintien du forfait dont la direction annonce la suppression à compter du 1^{er} juillet ;
- La revalorisation de l'indemnité de zone de résidence ;
- La clarification de la note « hébergement DMF région parisienne » du 6 février 2019 ;
- L'adaptation du logiciel CONCUR aux spécificités de nos activités.

Afin d'obtenir satisfaction, les organisations syndicales signataires appellent le personnel de France Télévisions à cesser le travail le 11 avril 2019 à partir de 0H00 et pour une durée indéterminée.

Paris, le 5 avril 2019

Pour la CGT
France Télévisions




Marc CHALIVELOT
DSC

Pour la CFDT
France Télévisions



Laurence Palleo
DSC

Pour FO
France Télévisions



Marc SAMITIEN
DSC

Reçu en mains propres
avec les réserves d'usage
le 05/04/19 à 14h00



france-télévisions
Stéphane CHEVALLIER
Directeur du Dialogue Social